

Dette intérieure

Jeu de «Poker-menteur» au sein du patronat

Maxime Serge MIHIN-DOU

Libreville/Gabon

Piqué au vif par les déclarations empreintes de menaces de la Confédération patronale gabonaise sur l'indiscipline du gouvernement en matière de règlement de ses arriérés de dette, le ministre du Budget et des Comptes publics vient d'apporter la preuve du contraire en affirmant le respect des engagements de l'Etat. De quoi se poser la question sur le climat qui règne au sein du patronat.



Photo : F.A./L'Union

Le président de la CPG, Alain Bâ Oumar, aurait-il été abusé par ses collègues chefs d'entreprises ?

paru dans le quotidien l'Union.

MAIS à quel jeu jouent donc gouvernement et patronat ? Alors que le président de la Confédération patronale gabonaise Alain Bâ Oumar dénonçait avec véhémence, lors de la deuxième session ordinaire de l'année 2017 du Conseil économique et social, le non respect des engagements de l'Etat en ce qui concerne le règlement de la dette intérieure, le ministre du Budget et des Comptes publics vient d'apporter un cinglant démenti, dans un communiqué

D'après les chiffres publiés, sur un stock d'instances validé et arrêté d'un commun accord au 31 décembre 2016 à 249 milliards de francs, il est prévu un apurement de 150 milliards de francs au titre de l'année 2017. Selon le département du Budget, au 31 août 2017, 137 milliards de francs ont été effectivement payés par le Trésor public, soit 91 %.

« Il est à souligner que globalement au 31 août 2017, l'Etat s'est désengagé à hauteur de 194 milliards de francs vis-à-

vis du secteur privé », précise le ministère du Budget.

Alors de quoi parle le président de la CPG lorsqu'il affirme que « les entreprises qui attendent en vain la matérialisation des engagements du gouvernement relatifs à l'apurement de la dette intérieure, sont asphyxiées financièrement aujourd'hui, et n'ont d'autre choix pour s'adapter à la crise que de baisser leurs charges de fonctionnement et reporter certains investissements. Beaucoup d'entre elles sont, malheureusement, de plus en plus obligées de



Photo : F.A.

Le ministre d'Etat en charge du Budget et des Comptes publics, Jean-Fidèle Otandault.

procéder à des licenciements économiques pour survivre, quand elles ne cessent tout simplement pas leurs activités » ?

De quelle dette parle-t-il ? Quelles sont ces entreprises au bord de la banqueroute ? Combien réclament-elles à l'Etat et pour quels services faits ? Leurs instances sont-elles réellement inscrites au trésor ?...Autant de questions qui méritent des éclaircissements.

Tromperie* A y regarder de plus près, et selon certaines indiscrétions glanées auprès de certains patrons, l'Etat s'est effectivement acquitté de

plusieurs règlements auprès des entreprises. Mais ces dernières ont volontairement caché - pour des raisons qui leur sont propres - l'effectivité de ces règlements à la Confédération patronale gabonaise, induisant son président en erreur. Ce qui laisse penser à un petit jeu de poker-menteur entre la CPG et ses entreprises affiliées.

« Il y a des entreprises qui ont perçu des règlements de l'Etat. Mais elles n'osent pas le dire sur la place publique car, elles-mêmes sont endettées auprès d'autres fournisseurs et, plus généralement, des

banques », nous a confié l'un deux.

Pour davantage de clarté et peut-être mettre un terme à ce bras de fer, l'Etat gagnerait à publier, in extenso, la liste de toutes les entreprises qui ont déjà perçu des règlements au titre de l'apurement de la dette intérieure.

Car, devant la menace lancée par le président de la CPG pour qui « l'accumulation des arriérés de la dette intérieure pourrait contraindre les entreprises, faute de demande pour leurs produits et services, à augmenter leurs prix pour tenter de couvrir leurs charges incompressibles », on est en droit de se demander, en tant que consommateur, si ce n'est pas un prétexte tout choisi d'augmenter insidieusement les prix pour contrecarrer la mise en place de la nouvelle mercuriale. Surtout que les grandes surfaces ont, bel et bien, relevé les prix de certains produits. Au grand désarroi des consommateurs, pris en tenaille par la cupidité sans bornes de certains chefs d'entreprises.

Transport

L'Aéroport de Libreville à l'épreuve de la certification

J.M

Libreville/Gabon

DANS le cadre du projet de certification des aéroports d'Afrique occidentale et centrale lancé le 10

août 2016 à Dakar et dans lequel est engagé l'Aéroport de Libreville, l'expert aérodromes et aides au sol au Bureau régional Afrique occidentale et centrale de l'OACI à Dakar, Nika Meheza Manzi, a effectué une mission à Li-

breville du 4 au 8 septembre 2017.

Cette mission portait sur l'évaluation de la mise en œuvre des plans d'actions de l'Agence nationale de l'aviation civile (Anac) et de l'Aéroport de Libreville (ADL-SA) ainsi que l'éla-

boration du planning des activités en vue d'une certification de l'aéroport de Libreville.

Au cours de cette visite, plusieurs activités ont été menées dont une réunion présidée par le directeur général de l'Anac, Domi-

nique Oyinamono, le 4 septembre, avec tous les opérateurs de l'aéroport. Elle avait pour objectif de voir dans quelle mesure planifier les activités à venir, mais aussi, examiner les actions déjà entreprises visant le processus

de certification.

Par la suite, l'expert OACI, accompagné du directeur des Aéroports et des équipements aéronautiques de l'Anac, Samuel Samba, a eu des séances de travail avec l'équipe de l'ADL.

Électrification/Département du Komo-Kango

Implantation des poteaux jusqu'à Four-Place

SCOM

Kango/Gabon

LES populations établies entre le poste de la brigade routière de Kango et Four-Place, dans le département du Komo-Kango, seront bientôt

connectées au réseau de basse tension.

La société GSZE, une sous-traitante retenue par le groupe Olam, est à pied d'œuvre, depuis trois mois, dans le cadre de l'implantation de poteaux électriques sur ce linéaire. Les équipes de l'entre-

prise adjudicataire du chantier sont, pour le moment, en train de poursuivre, ce qu'ils appellent techniquement "l'armement". C'est-à-dire, la phase de fixation des poteaux électriques en béton armé, sur lesquels vont être accrochés les câbles qui transportent le

courant. « Nous avons encore des intervalles à combler. Mais, nous pouvons déjà vous rassurer que la lumière ne tardera plus à illuminer les villages du deuxième canton du département du Komo-Kango », a précisé un des techniciens. Samedi dernier, des tests

d'alimentation ont été effectués, entre la brigade routière et le village Nsile. Et l'énergie du réseau a supplanté, pendant un moment, les lampes-tempêtes et autres groupes électrogènes. A la grande satisfaction des futurs bénéficiaires.

Ce chantier, rappelle-t-on, entre dans le cadre d'un partenariat public-privé avec le groupe Olam. Il fait suite aux instructions du président de la République qui supportait très mal cette disparité de traitement entre les populations du département du Komo-Kango.

CHANGEMENTS	COURS INDICATIFS DES DEVISES EN DATE DU 15/09/2017	FIXING			VENTE BILLETS (sans frais)		INDICES BOURSINIERS			
		DEV	EUR/DEV	DEV/COT	DEV/CFA	DEV	CFA		en date du	
		XAF	xxxxx	xxxxx	xxxxxx	1 EUR	655,957			
		USD	1,1885	1USD =	551,920	1 USD	568,478	CAC 40	15/09/2017	5 219,97
		CAD	1,4501	1CAD =	452,353	1 CAD	465,924	DOW JONES	15/09/2017	22169,86
		JPY	131,5500	1JPY =	4,986	100 JPY	5,136			
		GBP	0,8912	1GBP =	736,013	1 GBP	758,094			
		CHF	1,1496	1CHF =	570,596	100 CHF	587,71			
		ZAR	15,6609	1ZAR =	41,885	100 ZAR	43,14			
		MAD	11,1567	1MAD =	58,795	1 MAD	62,07			
		CNY	7,7918	1CNY =	84,186	1CNY	86,71			
		KES	123,1400	1KES =	5,327	1KES	5,49			

BRENT (IPE) US Dollars/Baril
15 Septembre 2017: 55,92